

Travaux en cours et à venir

Route du Grand Veissieux sur la RD51

En raison de travaux de changement d'un tampon sur la chaussée, la circulation sera réglementée du 01/02 au 03/02/2023 inclus selon les dispositions suivantes :

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier!
- La chaussée sera réduite au droit du chantier dans le sens Ambérieux>Quincieux
- La circulation des véhicules sera gérée par un alternat par feux tricolores pendant les 3 jours d'intervention (jour et nuit).

Chemin Champ Grillet

Eiffage Énergie interviendra entre le 30/01 et le 03/02/2023 pour un raccordement Enedis.

Basculement sur chaussée opposée les 30 et 31/01/2023 : alternat feux tricolores puis alternat panneaux et flèches.

Rue des Verchères

En raison de travaux de terrassement pour la rénovation de la chapelle réalisés par l'entreprise COMTE, la circulation sera réglementée selon le planning ci-dessous :

- Du 19/01 au 23/01/2023, la circulation de tous les véhicules pourra être ponctuellement interdite pour permettre le déchargement d'engins et matériels.
- Du 23/01 au 27/03/2023 : la circulation de tous les véhicules sera interdite pour 03 jours dans la période.
- Du 27/03 au 07/07/23 : la circulation de tous les véhicules se fera sur chaussée réduite.

Une signalisation et une déviation appropriées seront mises en place par l'entreprise.

Rue des Verchères

En raison de travaux de création de branchement neuf en eaux usées réalisés par Coro Calade, la circulation sera réglementée, rue des Verchères, du 18/01/2023 au 03/02/2023. La circulation de tous les véhicules sera interdite.

Passage à niveau N°301

Fermeture du passage à niveau sur la RD 87 **entre 23h et 06h** pour les nuits suivantes :

- Du 19/12 au 20/12/22
- Du 17/01 au 18/01/23
- Du 18/01 au 19/01/23
- Du 13/02 au 14/02/23
- Du 28/02 au 01/03/23

La circulation des véhicules légers, des poids lourds, des motos, des vélos et des piétons sera interdite dans les 2 sens sur la RD 87. Le stationnement sera interdit tout le long du chantier. Une déviation des véhicules (VL & PL) sera mise en place.

Passage à niveau N°302

La société S2R doit réaliser **des travaux de nuit, entre 23h et 06h, sur le passage à niveau n°302**, situé rue du 8 mai 1945. La circulation sera réglementée 43 rue du 8 mai 1945.

La circulation de tous les véhicules et des piétons sera interdite sur le passage à niveau n°302 **selon le planning ci-dessous :**

- Du 15/12 au 16/12/22
- Du 16/12 au 17/12/22
- Du 19/12 au 20/12/22
- Du 20/12 au 21/12/22
- Du 21/12 au 22/12/22
- Du 12/01 au 13/01/23
- Du 13/01 au 14/01/23

- Du 16/01 au 17/01/23
- Du 17/01 au 18/01/23
- Du 18/01 au 19/01/23
- Du 08/02 au 09/02/23
- Du 09/02 au 10/02/23
- Du 10/02 au 11/02/23
- Du 13/02 au 14/02/23

- Du 14/02 au 15/02/23
- Du 23/02 au 24/02/23
- Du 24/02 au 25/02/23
- Du 27/02 au 28/02/23
- Du 28/02 au 29/02/23
- Du 01/03 au 02/03/23
- Du 02/03 au 03/03/23

Rue de Billy-le-vieux : les réseaux aériens vont disparaître

SOBECA Corbas doit intervenir pour des travaux de pose de réseaux pour le compte de SIGERLY.

Objectif: enfouir les lignes aériennes sur environ 300 mètres. Les poteaux (en bois, en béton) ainsi que les potences en façade seront également retirés. C'est le SIGERLY, Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, qui va assurer l'enfouissement des réseaux et coordonner celui des réseaux d'éclairage public et de télécommunication. Quincieux lui a en effet délégué la compétence "dissimulation des réseaux".

La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Dans un 1er temps, la circulation sera réglementée, rue de Billy le vieux, du 16/11/2022 au 23/12/2022 puis du 09/01/2023 au 27/01/2023.

La circulation de tous les véhicules sera interdite.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit suivant l'avancée des travaux sur la section concernée.

L'accès aux riverains sera maintenu.

Dans un second temps, la circulation sera réglementée, rue de Billy le Vieux entre chemin de Sainfoin et la départemental D87 du 30/01 au 10/03/22023 : la circulation sera ponctuellement en chaussée réduite et route barrée sauf riverains.